## Lérouville Infos n° 15



## **EDITORIAL**

## De bonnes raisons de poursuivre l'action communale !

C'est avec un réel plaisir que je vous retrouve à travers le « Lérouville Infos ». Je sais que vous êtes nombreux à l'attendre avant chacune de ses parutions. Il est un lien fort avec l'équipe municipale.

A l'instar des éditions précédentes, vous y trouverez la présentation d'actions et de projets concrets qui témoignent de l'engagement et du volontarisme du conseil municipal en faveur de notre commune et de ses habitants.

Vous y découvrirez également l'attachement que porte le conseil municipal à l'histoire et au patrimoine de notre village.

De même, ne sont pas oubliés : les travaux, l'urbanisme, l'environnement, les transports, l'eau, l'assainissement, la forêt, l'action sociale, la jeunesse, les écoles, les animations municipales, le soutien au milieu associatif, l'activité économique, les services publics, le commerce de proximité...

Cette année, malgré la baisse continue des dotations de l'Etat, grâce à la bonne gestion de notre commune et à la situation saine des finances communales, le conseil municipal a décidé de baisser la fiscalité après neuf années consécutives de non augmentation, tout en maintenant, comme vous pourrez vous en rendre compte en parcourant ce « Lérouville Infos n° 15 », un haut niveau d'investissement.

Par ailleurs, vous pourrez prendre connaissance des conditions de mise en place de la nouvelle communauté de communes, de sa situation financière, de sa fiscalité, de son patrimoine, de ses statuts, de sa présence à Lérouville via le parc d'activités économiques de l'Aunoie, les gîtes de Maillemont et la voie verte, projets décidés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Comme vous le verrez, le conseil municipal agit dans l'intérêt des Lérouvillois et des Lérouvilloises et, partout où il le peut, il fait en sorte d'assurer la promotion de notre village.

A présent, je vous souhaite une très bonne lecture!

Alain Vizot, maire de Lérouville

# **SOMMAIRE**

	Pages
EDITORIAL	1
FINANCES	3
PROJETS COMMUNAUX	5
TRAVAUX	6
DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	7
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	12
ACTUALITE CODECOM	13
URBANISME	18
ENVIRONNEMENT /TRANSPORT	19
REGLES DE BON VOISINAGE	21
LA VIE AU VILLAGE	23
UN PEU D'HISTOIRE	26



## **FINANCES**

Des budgets élaborés pour des projets structurants dont voici les chiffres :

## **Compte Administratif Commune 2016:**

- Fonctionnement : recettes = 1235056 €; dépenses = 692046 €; excédent = 543010€;
- Investissement : recettes = 1162329 €; dépenses = 460371 €; excédent = 701957 €.

Soit un excédent total de : 1 244 967 €.

## **Budget Primitif Commune 2017:**

- Fonctionnement : recettes = 1 162 238 € ; dépenses = 896 772 € ;
- Investissement : recettes : 1 345 792€ ; dépenses : 1 345 792 €.

### **Compte Administratif Eau 2016:**

- Fonctionnement : recettes = 299 164 €; dépenses = 169 119 €; excédent : 130 045€;
- Investissement : recettes = 338 081 €; dépenses : 36 736 €; excédent = 301 344 €.

Soit un excédent total de : 431 389 €.

### **Budget Primitif Eau 2017:**

- Fonctionnement : recettes = 241 916 €; dépenses = 241 916 €;
- Investissement : recettes = 434 205 €; dépenses = 434 205 €.

## **Compte Administratif Assainissement 2016:**

- Fonctionnement : recettes = 240 539 €; dépenses = 115 148 € ; excédent = 125 391€ ;
- Investissement : recettes = 309 850 €; dépenses = 57 949 €; excédent = 251 901 €.

Soit un excédent total de : 377 292 €.

#### **Budget Primitif Assainissement 2017:**

- Fonctionnement : recettes = 240 503 €; dépenses = 240 503 €;
- Investissement : recettes = 352 011 €; dépenses = 352 011 €.

## **Compte Administratif Forêt 2016:**

- Fonctionnement : recettes = 112 696 € ; dépenses = 11 665 € ; excédent = 101 030€ ;
- Investissement : recettes = 253 843 € ; dépenses : 10 045 € ; excédent : 243 797 €.

Soit un excédent total de : 344 827 €.

### **Budget Primitif Forêt 2017:**

- Fonctionnement : recettes = 113 934 € ; dépenses = 113 934 € ;
- Investissement : recettes = 243 797 €; dépenses : 243 797 €.

## **Compte Administratif Lotissement 2016:**

- Fonctionnement : recettes = 56 861 €; dépenses = 37 633 €; excédent = 19 228 €;
- Investissement : recettes = 159 722 €; dépenses = 1 666 €; excédent = 158 055 €.

Soit un excédent total de : 177 283 €.

## **Budget Primitif Lotissement 2017:**

- Fonctionnement : recettes = 79 228 €; dépenses = 79 228 €;
- Investissement : recettes = 207 283 € ; dépenses = 30 000 €.

## Baisse des impôts locaux en 2017 :

Depuis 2008, le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts locaux et cette année, en 2017, il a même décidé de leur baisse. Ainsi :

- Le taux de la taxe d'habitation (TA) passe de 14,82 % à 13,82 %;
- Le taux de la taxe sur le foncier bâti (TFB) passe de 12,30 % à 11,91 % ;
- Le taux de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) passe de 22,11 % à 19,13 % ;
- Le taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) passe de 14,53 % à 12,57 %.

<u>A savoir</u>: le compte administratif indique ce qui a été réalisé et le budget primitif ce qu'il est prévu de réaliser. Depuis 2008, le conseil municipal n'a contracté aucun emprunt, aucune dette. De plus, en 2008, des placements (en provenance des budgets « COMMUNE et FORET ») à court et à moyen terme ont été réalisés en obligations assimilables du trésor par la Trésorerie de Commercy. Enfin, si la réglementation s'y rapportant le permet, tout projet communal fait l'objet de demande de subventions auprès de l'Etat et/ou des autres collectivités et organismes.

## **PROJETS COMMUNAUX REALISES**

## Restauration et mise en valeur de l'escalier de l'ancienne église

Ayant déjà fait réaliser des travaux sur le mur de l'ex église avec le concours financier de l'Etat, du GIP Objectif Meuse et de la Fondation du Patrimoine, le conseil municipal a jugé opportun de restaurer et de mettre en valeur l'escalier de l'ex église afin de lui rendre son

aspect d'origine, tout en s'assurant de sa sécurité, de son accessibilité et tout en préservant sa valeur historique et patrimoniale.

Commencés fin décembre 2016, les travaux se sont achevés à la fin du mois d'avril 2017. Ils ont bénéficié d'une aide de 7 112,00 € de la région GrandEst pour une dépense totale de 35 561,34 € HT. C'est l'entreprise Piantanida qui a assuré la réalisation de l'ensemble des travaux.



## Rénovation du 1er étage de la mairie et création d'un local « archives »



Après avoir rénové le secrétariat de mairie et créer un espace multimédia en rez-de-chaussée, changer la toiture, mis en place un ascenseur, le conseil municipal a souhaité rénover et mettre en accessibilité et sécurité le 1<sup>er</sup> étage de la mairie (salles, bureau « assistante sociale », office) et créer un local « archives » dans les combles. Les travaux ont débuté au cours des vacances de février et se sont terminés au début du mois de mai. Ils ont bénéficié d'une aide financière

prévisionnelle de l'Etat (32 693,42 €) et du GIP Objectif Meuse (12 423,40 €) pour une dépense totale HT de 81 733,57 €. Sous la houlette du maître d'œuvre Archilor, plusieurs entreprises ont œuvré à la concrétisation de ce chantier : Raiwisque, Steiner, STPP, Gil&Associés, ABI Electricité et Lhéritier.

# Enfouissement des réseaux et modernisation de la voirie de l'avenue du 154<sup>ème</sup> R.I.

Ayant obtenu que l'ex communauté de communes de Commercy effectue des travaux de modernisation de voirie avenue du 154<sup>ème</sup> R.I. (montant de la dépense pour la communauté de communes : 250 000,00 € HT), le conseil municipal a décidé de réaliser auparavant des

travaux d'enfouissement des réseaux secs (montant de la dépense pour la commune : 104 792,80 €; aide prévisionnelle de la FUCLEM : 45 % de ce montant). Commencé début janvier 2017, l'enfouissement s'est achevé fin mars : entreprise SET et maîtrise d'œuvre EURL Concept Voirie. Pour leur part, les travaux de voirie ont débuté en avril pour se clore fin mai : entreprise Colas et maîtrise d'œuvre Berest 54.



## **TRAVAUX**

## Aménagement urbain et paysager de la rue de la Libération

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs de la rue de la Libération et du lotissement aux Noues ayant eu lieu (investissement communal de 205 044,00 € HT avec 116 663,93 € de subventions de la FUCLEM, d'EDF, GIP Objectif Meuse), le conseil municipal envisage maintenant de procéder à l'aménagement urbain et paysager de la rue de la Libération.

Pour ce faire, une demande de subvention a été déposée auprès du GIP Objectif Meuse et elle a trouvé un écho favorable, puisqu'un montant prévisionnel de 101 553,05 € a été attribué.

De même, une autre demande de subvention a été faite auprès de l'Etat. Elle a été validée pour un montant prévisionnel de 58 112,00 €.

Les travaux doivent commencer bientôt sous la responsabilité du maître d'œuvre « Atelier Paysage 55 ».

<u>Dernière minute</u>: par le biais d'un fond de concours intercommunal, le projet bénéficiera d'une aide supplémentaire du GIP Objectif Meuse de 39 910,00 €.

## Aménagement au cimetière de Buez



Constatant une diminution sensible des places disponibles au cimetière de Buez, le conseil municipal a décidé de l'extension des emplacements pour cave-urnes.

C'est Atelier Paysage 55 qui a fait des propositions d'aménagement à ce sujet (nouveaux emplacements, création de cheminements complémentaires aux existants, plantations ponctuelles...) et qui est chargé de leur mise en œuvre. L'entreprise Michel BTP a été retenue pour un montant de 29 708,00 € HT.

## Amendes de police 2017

Le programme de travaux de mise en sécurité de la voirie au titre de l'année 2017 est le suivant :

- Aménagement rue Pierre Sémard: création d'une place de stationnement à destination des PMR (personnes à mobilité réduite) et/ou des personnes handicapées;
- Aménagement rue de l'Epichée: réalisation d'un passage protégé pour faciliter la traversée de cette rue, notamment par les écoliers; mise en place d'une signalétique lumineuse pour limiter la vitesse excessive, notamment lors des entrées et sorties d'écoles;
- Aménagement avenue du 154<sup>ème</sup> RI : installation d'un ralentisseur à proximité de son entrée côté rue Nationale.

L'ensemble des investissements s'élève à : 5710,36 € HT.

## **DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### Subventions 2017 aux associations et aux caisses des écoles

Comme chaque année, le conseil municipal a voté l'octroi de subventions :

 aux associations: 1400,00 € pour l'ESLC; 250,00 € pour APPELS, La clé des champs, Bouger pour la Santé, Anciens Combattants d'AFN, Le Goujon Lérouvillois, La Vadrouille, Félins de CY de là, ACCA; 650,00 € pour l'ADMR; 120,00 € pour la Prévention Routière; 100,00 € pour France Alzheimer;

aux 4 caisses des écoles : 90,00 € par école.

Enfin, une subvention exceptionnelle de 100,00 € a été accordée au Goujon Lérouvillois pour l'achat de matériel de sauvetage (330,67 €) lors des journées d'initiation à la pêche à destination des enfants fréquentant les centres aérés (le syndicat mixte scolaire de la région de Lérouville a lui aussi accordé une subvention exceptionnelle de 165,34 € pour les « journées pêche » des écoles).

Pour mémoire, à la participation financière de la commune pour les associations lérouvilloises s'ajoute le prêt gratuit des salles communales.

#### Centres aérés 2017

Le conseil municipal a décidé de l'ouverture de 2 Accueils Collectifs de Mineurs durant l'été :

- l'un, s'adressant aux 4-10 ans : ouvert du 10 juillet au 18 août 2017, a permis à la vingtaine d'enfants le fréquentant chaque semaine de bénéficier d'activités manuelles, de jeux à thème, de sorties extérieures ;
- l'autre, s'adressant aux 11-17 ans : ouvert du 10 juillet au 4 août 2017, a permis à la cinquantaine d'ados le fréquentant chaque semaine d'apprécier un grand nombre d'activités ludiques, éducatives et sportives (raid aventure, laser-game, piscine, Walygator, Playa Tour au lac du Der et aussi football avec l'ESLC, randonnée avec La Vadrouille, pêche avec le Goujon Lérouvillois).

C'est la commune qui organise et finance ces 2 centres aérés, qui contractualise avec la Ligue de l'Enseignement pour leur mise en œuvre et qui conventionne avec la CAF de la Meuse par le biais d'un Contrat Enfance Jeunesse pour obtenir des subventions.

#### **Bureau de Poste**

Comme chaque année, le 25 avril 2017, deux représentantes de La Poste sont venues présenter leur diagnostic territorial. Arguant d'une baisse de la charge de travail au guichet de Lérouville (moins de « clients/jour », moins d'opérations réalisées dans le bureau), elles ont préconisé une réduction de l'ouverture au public du lundi au vendredi et la fermeture du samedi. Le maire et les deux adjoints présents ont fait part de leur désapprobation quant à la mise en place d'une telle mesure.

Par un courrier adressé le 2 mai 2017, la direction réseau lorraine nord de la Poste enregistrait le désaccord du maire, justifiait à nouveau sa décision par « la baisse très forte du niveau de fréquentation depuis 5 ans » et se proposait néanmoins d'en rediscuter avec le maire.

Ainsi le 16 août 2017, à nouveau, deux représentantes de la Poste sont venues exposées leur projet remanié: à partir de début décembre, ouverture au public de 9 h 30 à 12 h 00 y compris le samedi et installation d'un facteur guichetier qui effectuera la distribution du courrier les après-midis du lundi au samedi. Le maire et l'adjointe présente ayant fait part à nouveau de leur refus (malgré le retour du samedi matin!), elles ont proposé une plage horaire d'ouverture au public plus importante: de 9 h00 à 12 h00, du lundi au samedi. Le maire et l'adjointe présente n'ont pas donné leur accord et ont demandé au moins la même ouverture au public que la mairie, c'est-à-dire avec le mercredi après-midi en plus, de 14 h à 17 h. Une réponse négative a été donnée par La Poste le 29 septembre dernier, avec des horaires dès décembre 2017, imposés par la Poste et refusés par la municipalité: du lundi au vendredi de 9h à 12h et le samedi de 10h à 12h.

## Sentiers remarquables



A l'initiative de la commune, les élus, le président de « La Vadrouille, le président d' « APPELS », Monsieur Padoan mènent une réflexion au sujet de la mise en valeur de sentiers de promenade : les chemins des Vaches et de la Chartelle, le chemin à proximité du ruisseau de l'Aunoie. Des propositions d'actions ont été faites par Monsieur Delmotte (paysagiste conseiller auprès du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Meuse) et des conseils ont été apportés par Monsieur Didier du Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine. Le maire a également rencontré un propriétaire de terres agricoles à proximité des chemins des Vaches et de la Chartelle : il a pris en compte la démarche de la commune et son souhait quant à la réalisation concrètes d'actions de valorisation (par exemple, mise en place de plantes vivaces, de cultures mellifères de chaque côté d'un chemin sur une distance de 450 mètres).

## Commerce de proximité et animation commerciale

Comme tous les ans, depuis quelques années déjà, les commerçants, l'UCIA du pays de Commercy, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Meuse, la communauté de



communes et la commune se sont rencontrés le 29 mai dernier en vue de l'organisation et de la préparation de la journée nationale du commerce de proximité le 14 octobre, ainsi que de la douzaine commerciale qui a eu lieu du 2 au 14 octobre 2017. Au cours de cette période, un puzzle avec la photo des commerçants participants a permis aux habitants de participer au tirage en sort des gagnants qui s'est effectué le 18 octobre 2017.

#### Lotissement côte de l'Oliat

Situé à proximité de la Cité Gérard et de la forêt de Lérouville, le lotissement côte de l'Oliat est composé de 12 parcelles entièrement viabilisées (eau, assainissement collectif, électricité, éclairage public...) d'une contenance de 6 ares pour les plus petites et de 7 ares pour les plus grandes.

Ces parcelles sont commercialisées au prix de 30,00 du m2 TTC. A ce jour, 4 parcelles sont vendues et 3 autres font l'objet d'une volonté d'achat. Il est rappelé que les parcelles peuvent être couplées.

#### Illuminations de Noel

Lors des fêtes de fin d'année, hiver 2016-2017, de nouvelles illuminations ont été mises en place en plusieurs endroits de notre village :

- 2 sapins avec guirlandes LED place de l'hôtel de ville et à la cité Gérard, 10 guirlandes
  LED sur les lampadaires de la rue de la Libération,
- 5 guirlandes LED sur grille rue Nationale.

L'ensemble pour un investissement total de 10 520,00 €.

L'hiver prochain, d'autres illuminations LED viendront remplacer les plus anciennes, fortes consommatrices d'énergie et souvent défaillantes.

De même, comme l'année dernière déjà, les illuminations de Noel seront installées par les agents communaux habilités en la matière et avec du matériel de location.

## Achat d'un tracteur agricole d'occasion



Afin d'effectuer certains travaux pour la commune par les agents communaux habilités, il a été décidé d'investir dans l'achat d'un tracteur performant, répondant aux exigences actuelles en matière de sécurité, de fiabilité et de fonctionnalité.

Il s'agit d'un tracteur agricole, VALTRA de l'année 2009 (4 roues motrices avec un arceau de sécurité), ainsi que d'une benne de terrassement cargo de 660 litres (1,70 m avec dents en acier) ; l'ensemble, avec reprise

du tracteur JD 3030, a été acheté à la société Cheval SA pour un montant 19 166,67 € HT.

## Vente de bois façonné

Comme cela avait déjà été proposé en 2016 et devant le succès rencontré, il a été à nouveau



proposé, cette année, du bois façonné aux habitants de la commune ne pouvant ou ne souhaitant pas assumer cette charge de travail au travers des affouages. Le prix au mètre apparent a été fixé à : 35,00 € TTC.

## Mise en place de TIPI

TIPI (Titres Payables Par Internet), c'est la gestion du paiement par internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes et factures de régie émis par les collectivités locales et leurs établissements publics locaux.

En clair, c'est la mise en place d'un traitement informatique qui permet aux habitants de Lérouville de payer en ligne, via internet (<a href="www.tipi.budget.gouv.fr">www.tipi.budget.gouv.fr</a>): les factures d'eau, les locations de salle, les loyers des logements, des remises et garages, le bois façonné.

La commune a pris à sa charge les coûts de création, de développement et d'adaptation du portail, ainsi que ceux du commissionnement lié à l'utilisation de la carte bancaire qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire.

## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

En 2016, le Centre Communal d'Action Sociale a réalisé plusieurs actions en faveur de différents publics pour un montant de 2 828,60 € :

- considérant que le portage des repas à domicile (ILCG) contribue à rendre un service à la personne et que ce service a cependant un coût pour chacun de ses bénéficiaires, il verse une participation financière de 0,50 € par bénéficiaire et pour chaque repas livré. En 2016, le montant total versé s'élève à 282,50 €;
- lors d'une naissance, il propose une somme de 15,00 € pour toute ouverture d'un livret d'épargne au nom du nouveau-né auprès d'un établissement bancaire situé sur le territoire de la commune ;
- sur présentation de pièces justificatives et en fonction du reste à charge, il apporte des aides aux familles inscrivant leurs enfants dans les centres aérés. En 2016, le montant total versé s'élève à 383,15 €;
- sur présentation de pièces justificatives et compte tenu du quotient familial, il alloue des aides pour les enfants de la commune fréquentant la restauration scolaire. En 2016, le montant total versé s'élève à 1 696,90 €;
- selon le contenu des dossiers et l'avis des professionnels de l'Unité Territoriale d'Action Sociale de Commercy, il vient en aide sous forme de secours aux familles en grandes difficultés. En 2016, le montant versé s'élève à 466,05 €.

En 2017, toutes ces actions du CCAS sont poursuivies.

Merci à l'association le CASL pour l'aide financière généreuse qu'elle apporte, chaque année, au CCAS!

## **ACTUALITE CODECOM**

#### Nouvelle communauté de communes

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les 3 communautés de communes de Commercy, Void et Val des Couleurs ne forment plus qu'une seule et même communauté de communes, celle de Commercy – Void - Vaucouleurs, qui couvre un territoire de 23 817 habitants.

L'assemblée plénière compte 83 membres communautaires, représentant 54 communes et se réunit au moins une fois par trimestre. Le bureau communautaire est composé de 30 membres, dont le président (Francis Leclerc, maire de Reffroy) et 14 vice-présidents (dont le maire de Lérouville).

**9 commissions thématiques et permanentes**, animées par un ou deux vice-présidents, sont chargées d'enrichir l'analyse et d'étudier les questions soumises au débat du bureau et à la délibération du conseil communautaire :

- Administration générale-finances-ressources humaines ;
- Développement économique ;
- Communication-administration;
- Enfance-jeunesse-éducation-équipements sportifs-vie associative-sports et loisirs;
- Action sociale et culturelle-tourisme ;
- Urbanisme-habitat-cadre de vie très haut débit Internet-milieux naturels-transition énergétique;
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés-gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations;
- Voiries-réseaux-SPANC;
- Bâtiments publics-patrimoine.

## Au 1<sup>er</sup> janvier 2017:

- La communauté de communes détenait 16 emprunts pour total emprunté de 6 740 038,00 €, avec 6 589 155,80 € de reste à payer et d'intérêts dont :
  - 2 503 519,90 € de l'ex Codecom de Commercy, soit 38 %;
  - 3 146 901,10 € de l'ex Codecom du Val des Couleurs, soit 48 %;
  - 938 734,87 € de l'ex Codecom de Void, soit 14 %;

Rapporté au nombre d'habitants, la dette représente : 229,18 €/hbt.

- L'épargne brute de la nouvelle communauté de communes était de 1 508 594,08 € et permettait une capacité de désendettement de 3,62 ans ;
- La communauté de communes comptait 125 agents ayant une ancienneté de plus de 6 mois.

### Les investissements 2017 sur le budget général concernent :

- Les écoles de Vaucouleurs (compétence scolaire ex Codecom du Val des Couleurs);
- Les aménagements des abords de la gare de Commercy (espace multimodal);
- L'aménagement du chemin de halage entre Lérouville et Commercy (création d'une voie verte);
- La mise en accessibilité de plusieurs bâtiments appartenant à la Codecom;
- Des travaux d'éclairage public.
- Des travaux de voirie (avenue du 154<sup>ème</sup> RI à Lérouville);
- Une opération programmée pour l'amélioration de l'habitat à Commercy ;
- Des travaux sur des cours d'eau ;
- Des travaux à la Maison des Truffes, à la maison des services, à la Villsâtel à Euville, à la crèche de Void.

La communauté de communes est propriétaire d'équipements situés sur la zone du Seugnon à Commercy (un bâtiment relais loué à Concordia sous-traitant américain de Safran-Albany et un restaurant loué à INNOVA). Elle est propriétaire de terrains au Quartier Oudinot (ex 8<sup>ème</sup> R.A) qu'elle va prochainement aménager, principalement pour le futur centre aquatique, mais aussi en parcelles commerciales, artisanales et en parking.

Elle réfléchit aussi à l'aménagement de parcelles destinées à accueillir St Michel (Madeleines de Commercy) sur la zone du Seugnon (en face de l'usine Safran).

Elle poursuit également l'aménagement des 4 gîtes qu'elle possède à Euville, Lérouville et Mécrin. Elle gère l'office du tourisme intercommunal à Commercy et à Vaucouleurs.

Elle gère les haltes-fluviales de Commercy et d'Euville et elle est propriétaire de la maison de santé à Void, de la Maison Médicale de Vaucouleurs qu'elle loue à la SCM de la Tour des Anglais et de la Gendarmerie de Vaucouleurs qu'elle loue aux services de la Gendarmerie.

#### Fiscalité de la communauté de communes

La fiscalité actuelle de la communauté de communes tient compte des taux pratiqués auparavant sur chaque ex communautés de communes, c'est pourquoi elle est différente selon que l'on réside sur telle ou telle partie du territoire. Ce qui a été voté en 2017 :

Taxes	Taux pour l'ex cc pays de Commercy	Taux pour l'ex cc de Void	Taux pour l'ex cc de Vaucouleurs
Habitation	8,77 %	4,11 %	10,70 %
Foncière sur le bâti	9,49 %	4,14 %	9,71 %
Foncière sur le non bâti	13,52 %	4,86 %	13,45 %
Cotisation foncière des entreprises	6,54 %	3,52 %	9,40 %

#### Statuts de la communauté de communes

Un pacte de fusion entre les trois ex communautés de communes (garantissant le maintien de la compétence scolaire pour le Val des Couleurs, la voirie pour le pays de Commercy, le lissage sur 12 ans des taux de fiscalité pour Void) a été approuvé en décembre 2016. Cependant une majorité d'élus (les ex élus communautaires de Void sauf 1 et du Val sauf 2) a voté pour le maintien en l'état, à partir de 2018, des compétences « scolaire, périscolaire, crèche, enfance-enfance... » et le rejet des compétences de l'ex Pays de Commercy (voirie, balayage, éclairage public, nettoyage des avaloirs).

Pourtant, les élus de l'ex pays de Commercy avaient demandé le statu quo pour l'année 2018 en ce qui concerne l'exercice de leurs compétences, temps nécessaire à la réflexion et à la construction collective de propositions visant à la réalisation d'une véritable intégration positive de l'ensemble des ex territoires couverts, aujourd'hui, par la communauté de communes de Commercy – Void - Vaucouleurs.

Dernièrement, ils ont fait valoir à nouveau leur position auprès du président de la communauté de communes qui a fait part de son intention d'ouvrir la compétence scolaire et la compétence périscolaire à l'ensemble du territoire intercommunal, selon un calendrier établi et après examen des demandes.

#### Gîtes de Maillemont à Lérouville

Dans un bâtiment du 19<sup>ème</sup> siècle entièrement rénové, les Gîtes de Maillemont proposent un hébergement de qualité: de 1 à 12 chambres, de 1 à 24 personnes au couchage et 45 personnes en réception. Toutes les chambres sont équipées de la télévision, bureau, wifi, salle d'eau avec douche à l'italienne, WC privé, linge de toilette, linge de lit et ménage inclus. De même, est gratuit: l'accès au sauna, salle de réception avec cuisine fonctionnelle, terrasse, jardin, parkings sécurisés. On y trouve la convivialité d'un gîte et le confort d'un hôtel! A partir de 39,00 €/nuit! Site internet: Gitemaillemont.fr. Tel: 06 38 34 13 10.

## Voie verte entre Lérouville et Commercy

Commencés en début d'année 2017, les travaux se sont achevés au printemps. Ils avaient pour but de créer le long du chemin de halage, sur une distance 6 km, ce qu'on appelle aujourd'hui une voie verte. Depuis quelques années déjà, on en parlait mais rien ne se



faisait. Il aura fallu toute l'insistance des maires de Lérouville et de Mécrin, ainsi que l'engagement total d'une ex salariée de la Codecom de Commercy (Madame Masset), pour qu'elle voit enfin le jour. Cette réalisation d'un coût total de 352 000, 00 € a bénéficié de 78% de subventions de l'Etat, de la Région et du GIP Objectif Meuse.

Il vous suffit maintenant d'enfourcher votre vélo, de chausser vos chaussures ou vos rollers, de préparer votre équipement, pour découvrir sous un tout autre angle un environnement que l'on ne soupçonne pas. Un grand bol d'air et de nature à la portée de tous.

C'est un aménagement en site propre réservé aux déplacements non motorisés, pour différents utilisateurs, de toutes conditions physiques et de tous âges : marcheurs, cyclistes, rollers, personnes à mobilité réduite.

#### <u>9 règles simples pour garantir la convivialité</u> :

- o tenez-vous sur la droite de la voie;
- o gardez une distance de sécurité, ralentissez et avertissez de votre venue ;
- o en groupe, ne prenez pas toute la largeur de la piste ;
- o ne stationnez pas au milieu de la voie mais sur un espace dégagé ;
- tenez vos chiens en laisse;
- laissez la place aux véhicules autorisés (service, secours, entretien...)
- o respectez les plantations, le mobilier et les aménagements ;
- respectez les propriétés et la quiétude des riverains ;
- o respectez la tranquillité des pêcheurs, et inversement.

## Le très haut débit, c'est pour quand?

Une rencontre, il y a quelques mois, avec les élus du conseil départemental de la Meuse a confirmé que le dossier a bien été repris par la région GrandEst et qu'elle a donc prévu d'équiper en très haut début les 7 départements (51, 52, 08, 10, 55, 54, 88) qui ne le sont pas totalement actuellement.

La dépense prévisible pour l'installation de 910 000 prises s'élève à 1,3 milliard d'euros.

En Meuse, elle est de 163 millions d'euros pour l'installation de 80 000 prises : 52 millions d'euros financés par le privé, 56 par l'Etat, 5 par l'Europe et 50 à la charge des collectivités. Le choix du tout fibre optique représente 4 000 km dont 1/3 sur des supports orange, 1/3 sur des supports EDF-Fuclem et 1/3 en enfouissement (génie civil).

Sur la communauté de communes de Commercy-Void-Vaucouleurs, c'est l'installation de 14 000 prises, avec un coût moyen par prise de 2 000 €. Cependant le reste à charge par prise pour la communauté de communes après participation de l'Etat, du privé et de l'Europe serait de 250 €, somme qui serait ramenée à 125 €/prise après participation du GIP Objectif Meuse (100 €/ prise) et de la Fuclem (25 €/prise).

Le début des travaux doit commencer au dernier trimestre 2018 pour s'achever en 2024. Il y a 3 tranches de travaux : 2018/2020, 2020/2022 et 2022/2024.

Sur l'ex communauté de communes du pays de Commercy, la commune de Lérouville faisait partie des communes prioritaires avec Euville, Grimaucourt, Boncourt et Vadonville et donc, elle était dans la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux. Affaire à suivre avec la nouvelle CODECOM.

## Parc d'Activités Economiques de l'Aunoie

La création et l'aménagement du Parc d'Activités Economiques de l'Aunoie ont permis de viabiliser 12 parcelles et de les proposer à la vente aux décideurs économiques.

L'entreprise Petit Francis de Pont-sur-Meuse et l'entreprise JPG Construction occupent chacune une parcelle. D'autres demandes sont en cours d'examen actuellement !



## **URBANISME**

## Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)



Par délibération en date du 7 avril 2017, le conseil municipal a approuvé le Plan Local d'Urbanisme, actant ainsi le terme du Plan d'Occupation des Sols (POS) approuvé le 3 août 1990.

Le projet de PLU a été préparé avec le concours du cabinet « Espaces et Territoires » et l'appui technique des services de l'Etat par convention du 30 septembre 2014, validant aussi une subvention

de l'Etat à hauteur de 50 % du coût dudit projet.

A l'initiative de la commune, plusieurs articles sont parus dans l'Est Républicain. De même, un groupe de travail, composé d'élus communaux et d'habitants, a été constitué et s'est réuni 19 fois.

Le conseil municipal a débattu du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) le 29 avril 2015.

Deux réunions publiques ont eu lieu : l'une le 3 novembre 2015 et l'autre le 1<sup>er</sup> juin 2016. Et, un registre de concertation a été mis à la disposition des habitats en mairie.

Puis, le projet de PLU a été transmis aux Personnes Publiques Associées, avant sa mise à l'enquête publique sous la responsabilité d'un commissaire-enquêteur qui a tenu 4 permanences publiques (les 10, 18, 26 janvier et le 11 février 2017) en mairie.

Durant cette période, le dossier demeurait consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture au public.

Dans son rapport le commissaire-enquêteur fait état :

- De la bonne compréhension du dossier, de la qualité de l'étude environnementale;
- Du fidèle respect de l'ensemble des procédures ;
- De l'absence d'opposition du public sur la globalité du projet ;
- Que les personnes intéressées ont pu facilement s'informer et exprimer leur avis ;
- Que les principes généraux du code de l'urbanisme ont tous été pris en compte, tout comme les impératifs de réduction de la consommation d'espaces naturels

et agricoles, les obligations de sauvegarde de l'environnement et de protection de la biodiversité ;

- Que l'augmentation de population prévu dans le PLU est raisonnable ;
- De l'attractivité du village et de l'intérêt à l'habitat individuel en zone pavillonnaire.

Pour ces raisons, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sur le projet de PLU, assorti d'1 réserve (prise en compte du zonage d'assainissement validé par la codecom du pays de Commercy le 17 septembre 2009) et de 3 recommandations (intégrer la réflexion sur le dimensionnement de la station d'épuration ; effectuer tous les apports, compléments, rectifications d'erreurs proposées dans son rapport ; faire mention du schéma départemental des carrières de la Meuse, indiquer que le service public d'assainissement non collectif est géré par la codecom, faire figurer toutes les zones inondables au plan de zonage). La réserve et les quatre recommandations ont été intégrées au PLU.

## **ENVIRONNEMENT/TRANSPORT**

## Rapport annuel 2016 sur l'eau

La commune de Lérouville compte 1480 habitants pour 633 abonnés. Elle ravitaille en eau potable Vadonville et Malaumont. Le service de l'eau est géré directement par la commune. L'eau potable provient de 3 sources (2 sur la commune de Saulvaux et 1 sur la commune de St Aubin). Elle subit un traitement de désinfection (chloration) avant sa distribution. En période d'étiage, l'alimentation se fait aussi en provenance de Boncourt par l'intermédiaire d'un dispositif d'interconnexion réalisé entre Pont-sur-Meuse et Lérouville. Le château d'eau dit « du Mont » contient 300 m3 et alimente « l'ancien village » et le château d'eau dit « du Sud » contient 80 m3 et alimente la partie haute du village, notamment la Cité Gérard et ses environs.

Le réseau d'eau potable de la commune a un linéaire de 26,5 km réparti de la manière suivante :

- 20,486 km (soit 77 %) en fonte ;
- 3,371 km (soit 13 %) en PVC;
- 0,085 km (soit 0,4 %) en PEHD.
- 2,581 km (soit moins de 10 %) : inconnu.

Pour ce qui concerne les années de pose :

entre 1905 et 1963 : 57 % ;

entre 1964 et 2004 : 32 % ;

Age du réseau inconnu : 11 %.

Concernant l'eau distribuée en 2016, l'Agence Régionale de Santé (ARS) indique qu'elle a été de bonne qualité et que les 12 analyses qui ont été réalisées ont toutes été conformes.

#### Tarification 2017 de l'eau et de l'assainissement

Elle est inchangée depuis 2008 (hors TVA et redevances de l'agence de l'eau). Le prix moyen de l'eau en 2016 a été 1,38 €/m3 TTC et celui de l'assainissement a été de 1,89 €/m3 (soit un total de 3,27 €/m3 TTC pour un ménage de référence avec 120 m3 de consommation annuelle).

Comme les années précédentes, les élus municipaux ont décidé de ne pas augmenter la tarification de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2017.

# Nouveau service proposé, la mensualisation des factures d'eau et d'assainissement

A la suite d'un engagement partenarial entre la commune et la trésorerie de Commercy, il est proposé, depuis cette année, aux usagers du service public de l'eau et de l'assainissement, la possibilité de régler en plusieurs fois par prélèvement automatique leurs factures.

Pour être mensualisé en 2018, le dossier est à retirer en mairie, à compléter et à rendre impérativement avant le 31 janvier 2018.

## Changement de conduites d'eau potable en plomb

Dans le cadre de la politique municipale menée en matière d'environnement depuis le précédent mandat, le conseil municipal a décidé de procéder au changement de onze conduites d'eau potable en plomb au titre de l'année 2017.

C'est l'entreprise Pierson TP qui a été retenue pour un montant de 12 605,00 € HT. Les habitations concernées se trouvent rues de la Libération, Nationale, Maurice Schmit, Grande et place de l'Hôtel de ville.

## Changement de certains compteurs d'eau

Afin de mettre en application dès à présent une des préconisations énoncées dans l'étude sur l'eau potable actuellement en cours, le conseil municipal s'est prononcé pour le changement des seuls compteurs d'eau potable anciens, à raison d'une centaine par an et cela durant les 3 prochaines années.

Ainsi, les propriétaires d'habitations équipés de ces compteurs le plus souvent vétustes seront contactés au cours de cette période pour que les agents communaux procèdent à leur changement.

## Etude de sécurisation de l'alimentation en eau potable

Les communes de Lérouville, Boncourt, Pont-sur-Meuse, Chonville-Malaumont, Vadonville, Sampigny et Mécrin rencontrant une problématique commune d'alimentation en eau potable (absence de sécurisation en période d'étiage sévère) ont décidé de réaliser une étude permettant de définir leur capacités actuelles de production, ainsi que des solutions de sécurisation à long terme, soit par la mise en place d'un dispositif d'interconnexion avec une ressource extérieure, soit par exploitation d'une nouvelle ressource en eau potable.

Les forages d'essais réalisés dans les années 80-90 en nappe alluviale de la Meuse sont une piste de réflexion que l'étude devra développer.

Pour mener à bien cette étude, les 7 communes ont constitué un groupement de commande coordonné par la commune de Lérouville et seront accompagnées par un assistant à maîtrise d'ouvrage (SEPAAM). Soutenues par l'Etat, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Direction Départementale des Territoires (DDT), elles bénéficient d'aide financière du conseil départemental (10 %) et de l'agence de l'eau Rhin-Meuse (70 %).

## **REGLES DE BON VOISINAGE**

A nouveau quelques rappels pour mieux vivre ensemble!

## Propriétaires de chiens, conduite à tenir

Sur la voie publique, afin d'éviter tout accident ou incident, les chiens doivent être tenus en laisse, voire muselés selon certaines races. Les maîtres ne doivent pas laisser aboyer leur(s) chien(s), de jour comme de nuit. D'une manière générale, les divagations d'animaux domestiques sont interdites. Merci aussi de ramasser leurs déjections. Des sacs spéciaux sont disponibles gratuitement en mairie.

## Travaux de bricolage

Les travaux de bricolage et de nettoyage avec des appareils occasionnant des nuisances sonores (tondeuses, taille haie, motoculteurs, tronçonneuses...) sont autorisés :

- du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00

## Feux, arrêté préfectoral

L'arrêté préfectoral n° 200461411 du 22 juin 2004 interdit, notamment pour la période du  $1^{er}$  mai au 31 octobre de chaque année, à toute personne d'allumer du feu à une distance inférieure à :

 100 mètres des routes; 20 mètres des chemins; 200 mètres des habitations.

Un conseil : plutôt que d'allumer un feu, mieux vaut se rendre à la déchetterie à Vignot qui récupère un nombre important de produits recyclables ou non !

## Stationnement gênant, voire interdit de véhicules motorisés

Il est rappelé que le code de la route ne prévoit pas de stationner les véhicules sur les trottoirs à Lérouville. Dans notre village, certaines personnes éprouvent des difficultés à se déplacer à pied (personnes handicapées, âgées ou avec une poussette). Aussi, un trottoir occupé par un ou plusieurs véhicules constituera un obstacle qui, parfois, pourra s'avérer infranchissable pour ces personnes. Pensons-y! Cela pourra peut-être nous concerner directement un jour ou l'un de nos proches! Il y a souvent à quelques mètres à peine, des places de stationnement libres! Sachons les utiliser!

## Circulation en forêt communale (voitures, quads, motos, scooters...)

Elle est réglementée (vitesse maximale à 30 km/h) sur une des 2 routes forestières et strictement interdite sur l'autre, ainsi que sur les chemins et sentiers, sauf pour les ayants droits titulaires d'une autorisation (ONF, armée, commune, chasse, propriétaires privés, affouagistes).

## **LA VIE AU VILLAGE**

Un petit tour d'horizon en image des animations et des moments de rencontres au cours ces derniers mois.

## > Spectacles variés



**Janvier** : L'incontournable concert du Nouvel An de l'Harmonie municipale de Commercy



**Février** : Un one man show extraordinaire d'un chonvillois : Doug le frisé



*Mars* : Découverte de la troupe "les Tavuleurs" de Bras sur Meuse



**Avril** : Les airs de guerre par la Chorale Sam'Chante de St-Mihiel



**Août** : cinéma, un agréable divertissement pour ceux qui restent au village



**Octobre** : Les accordéonistes du club Carpentier

## > Cérémonies officielles du 8 mai et du 14 juillet





## > Animations à la bibliothèque, centre aéré et Evasion ados













#### Sans oublier la Fête foraine



## Ni le repas des ainés



#### > Salle des fêtes, les 18 et 19 novembre

A partir de l'exposition Natura 2000 « La Vallée de la Meuse une vallée vivante » et de l'exposition sur les lavoirs réalisée par le CAUE, l'équipe municipale propose de découvrir différents thèmes autour de l'eau à Lérouville, avec non seulement le travail des enfants de l'école de la cité Gérard, mais aussi des informations sur la distribution de l'eau à Lérouville et son assainissement, la qualité de l'eau, le projet de restauration de la source de l'Aunoie par APPELS, les activités de l'association de pêche, sans oublier les représentations artistiques de ce thème à travers les œuvres de Monsieur Jean-Pierre Koudlansky et les photos du club Amafot de Commercy.

Prochain don du sang : 1 décembre de 16h à 19h 30

#### Spectacles à venir :

16 décembre : spectacle de Noël pour les enfants

Et pour 2018:

12 janvier à : vœux de la municipalité

26 janvier : concert de l'Harmonie Municipale de Commercy

25 février : Ensemble de cuivres de Vittel IRISE

## **UN PEU D'HISTOIRE**

Vous êtes probablement nombreux à vous demander pourquoi, à la Cité Gérard, une rue se nomme « rue **du** Stanislas », une autre « rue **du** Capitole », qui était Fernand Legay, Pierre Sémard ... ? Aussi, au cours de plusieurs numéros de Lérouville infos, partons à la découverte de la signification du nom des rues de Lérouville.

#### Rue du Capitole et du Stanislas

Le mot « du » prend tout son sens quand nous apprenons que « Capitole » ou « Stanislas » correspondent au nom de trains prestigieux !

Dans les années 50, les autoroutes et le trafic aérien commencent à sérieusement concurrencer le train. L'Etat sait que les trains peuvent eux aussi avaler les kilomètres à grande vitesse, les américains et les allemands ayant pris de l'avance dès les années trente. En 1955, des essais lancent une locomotive électrique à 330 km/h dans les Landes, mais les infrastructures en ressortent abîmés. D'autres essais plus prometteurs entre Paris et Vierzon permettent à la S.N.C.F d'envisager une liaison à grande vitesse entre Paris et Toulouse.

En 1957, les trains « Trans-Europ-Express » (TEE) sont mis en service, uniquement composés de voitures de 1<sup>re</sup> classe, avec une simplification pour passer les frontières. C'est dans ce contexte que sont nés les trains « Le Capitole », sur le parcours Paris-Toulouse, et le « Stanislas », sur la ligne Paris-Strasbourg.

La première mise en circulation du Capitole a eu lieu le 15 novembre 1960 reliant les deux villes en 7h seulement, avec un arrêt à Limoges, Brive-la Gaillarde et Montauban. Uniquement composée de voitures de 1<sup>re</sup> classe et avec une voiture-restaurant, il a été conçu pour être un train de luxe s'adressant à une clientèle aisée.

En 1965, il passe dans la catégorie des TEE et en 1967, dans sa nouvelle version argent et rouge vif, il circule à 200 km/h. Le raffinement esthétique va aller jusqu'à la pose d'une plaque moulée portant l'inscription « Capitole » à l'avant de la locomotive. Ce train a rencontré un vif succès : au fil des années la durée du voyage est passée de 7 à 6h et la voiture-restaurant, avec un service et des mets de même qualité que dans les grandes brasseries parisiennes, séduisait beaucoup. A chacun de ses arrêts, le convoi était l'objet de curiosité et nombreux étaient ceux qui venaient l'admirer, le prendre en photo, le peindre.

Les années 80 vont marquer le pas du succès du Capitole. Le 29 mai 1982, un attentat perpétré par le terroriste Carlos, fait 5 morts et 29 blessés. Puis le TGV fait son apparition et

le Capitole cesse de circuler au début des années 1990, laissant dans l'histoire son empreinte rouge et argent et le souvenir d'un train d'exception.

Le Stanislas était aussi l'un de ces trains prestigieux de 1<sup>ère</sup> classe, mais a eu une vie plus réduite. Mis en circulation le 24 mai 1971, au moment de l'apogée des TEE, il ne circula entre Paris et Strasbourg, avec un arrêt à Nancy, que jusqu'au 25 novembre 1982. Certains Lérouvillois se souviennent peut-être de son passage à Lérouville.



Le Capitole

Le Stanislas



Directeur de publication : Alain Vizot NOVEMBRE 2017

PUBLI-COMMUNIQUÉ







#### LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018 SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS

Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr

## LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il determine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de freraport, conditions de logement...). Enfin, le recensament alde également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bret, le récensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacin y participal

#### LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 4,8 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurant vos identifiants pour vous faire recenseur en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendre ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours.

- Pour accèder au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site:
   www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accèder au
   questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre
   mot de passe pour vous connecter, ils figurent sur la notice
   d'information que l'agent recenseur vous à remise lors de
   son passage. Attention à bien respecter les majuscules et les
   minuscules, aons espace entre elles, Ensuite, vous n'avez plus
   qu'à vous laisser guider.
- Si vous répondez sur les documents papier, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remetira lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez ; l'viendra ensuite les récupérer à un moment convenu aver vous. Yous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'insee.

#### LE RECENSEMENT, C'EST SÚR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Soul l'Insec est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner l'eu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors ou traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR, À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOLFR

